CONDITIONS DE GARANTIE

1. La période de garantie est de deux ans à compter de la date d'achat, avec soumission d'une preuve d'achat.
2. Les précautions doivent être correctement suivies.
3. Cette garantie ne couvre pas :
    a) Les pièces consommables, comme les batteries ou les pellicules de protection qui s'amenuisent au fil du temps, sauf en cas de défaillance due à un défaut de matériel ou de main d'œuvre.
    b) Les défauts esthétiques, y compris, sans que ceci soit limitatif, les rayures ou les traces de chocs.
    c) Les dommages causés par une utilisation avec un autre produit.
    d) Les dommages causés par accident, utilisation abusive, mauvaise utilisation, contact avec un liquide, incendie, tremblement de terre ou toute autre cause externe.
    e) Les dommages causés par le fonctionnement du produit Lexip pour des usages autres que ceux décrits dans le manuel d'utilisation, les spécifications techniques ou les autres recommandations publiées pour ce produit Lexip.
    f) Les dommages causés par une maintenance (y compris les mises à niveau et extensions) effectuée par une personne qui ne représente pas Lexip.
    g) Un produit Lexip ayant été modifié pour altérer sa fonctionnalité ou sa capacité, sans l'autorisation écrite de Lexip.
    h) Les défauts causés par l'usure normale ou dus autrement au vieillissement normal du produit Lexip.
    i) Si le numéro de série Lexip a été altéré ou effacé du produit Lexip.
    j) Si le produit a été volé ou si Lexip estime de manière raisonnable que le produit a été volé d'après des informations fournies par les autorités policières.
4. Les obligations de Lexip sont limitées à la réparation ou au remplacement par un produit identique ou similaire, à notre convenance. Afin d'obtenir la réparation d'un produit sous cette garantie, veuillez présenter le produit et sa preuve d'achat (c'est à dire le ticket de caisse ou une facture) au Centre de Support Technique Lexip agréé (pour plus d'information veuillez-vous rendre sur www.lexip-3d.com), en ayant au préalable payé les frais d'envoi. Toute condition en contradiction avec des lois, règles et/ou obligations fédérales ou étatiques ne pourra pas être appliquée dans ce territoire spécifique et Lexip adhèrera à ces lois, règles et/ou obligations.

    Une pièce ou un produit de remplacement ou un produit Lexip réparé restera couvert par la garantie restante du produit Lexip d'origine ou pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date du remplacement ou de la réparation, si cette période de couverture est plus longue.
5. Lors du renvoi du produit en vue d'une réparation, veillez s'il vous plaît à l'emballer soigneusement, en utilisant de préférence l'emballage d'origine.

    Merci également de bien vouloir inclure une note explicative.
6. IMPORTANT : afin de vous permettre d'éviter des coûts et des désagréments inutiles, merci de vérifier soigneusement que vous avez lu et suivi les instructions figurant dans ce manuel.
7. Cette garantie agit en lieu et place de toutes les autres garanties, obligations et responsabilités.

    TOUTES GARANTIES, OBLIGATIONS OU RESPONSABILITES IMPLICITES, INCLUANT SANS RESTRICTION LES GARANTIES ET CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITE OU D'ADAPTABILITE A UN

USAGE SPECIFIQUE, SONT LIMITEES, EN DUREE, A LA DUREE DE CETTE GARANTIE LIMITEE ECRITE. Certains Etats n'autorisent pas de restrictions de durée de la garantie, auquel cas les restrictions décrites ci-dessus ne vous sont pas applicables.

EN AUCUN CAS NOUS NE POURRONS ETRE TENUS POUR RESPONSABLES POUR DES DEGATS SPECIFIQUES OU RESULTANT D'UNE INFRACTION A CETTE GARANTIE OU A TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUELLE QU'ELLE SOIT.

Certains Etats n'autorisent pas l'exclusion ou la restriction des dégâts accidentels, indirects, spéciaux ou induits, auquel cas la restriction ci-dessus ne vous est pas applicable.

Cette garantie vous accorde des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également bénéficier d'autres droits variant d'un Etat à l'autre.

Contact :
tél : 04 79 25 83 18
E-mail : contact@lexip-3d.com